

raire qui devait servir au remboursement des emprunts. Au cours des derniers vingt ans, les relations internationales dans le domaine financier ont été une série ininterrompue de détournements. Les gouvernements des pays débiteurs se sont conduits comme des escrocs au bénéfice de groupes au sein même de leur population.

Le nouveau pacte de la Société des Nations devra donc imposer une limite rigide aux droits souverains de chaque nation. Les mesures unilatérales qui portent atteinte aux principes essentiels des engagements contractuels, le système du numéraire, les impôts et les autres questions importantes devront être déclarés illégaux. Les pays débiteurs ne devraient plus jouir de droits dont ne peuvent jouir les débiteurs privés.

Toutes ces dispositions devront être efficacement mises en vigueur par des tribunaux internationaux....

M. FAUTEUX: J'invoque le Règlement. Nous avons à approuver des crédits affectés aux dépenses de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et non à écouter des théories sur le système monétaire et les réformes internationales de ce système.

M. JAQUES: Je me permets de rappeler au comité que le premier ministre nous a promis que nous pourrions discuter cette question du numéraire international, et ce n'est pas ma faute si on nous a fait attendre jusqu'aux dernières heures de la session. Il y a deux ou trois semaines que j'attends cette occasion de parler, et si cette question du numéraire international n'intéresse pas l'honorable député je dois avouer que j'ai peine à le croire. Il s'agit dans ces propositions de tout l'avenir non seulement du Canada, mais aussi du monde entier. Je voudrais achever ma citation.

M. FAUTEUX: Je répète que l'honorable député enfreint le Règlement. Notre devoir est de consacrer le temps nécessaire à l'adoption de ces crédits ainsi que de voter les sommes voulues pour permettre à l'Etat de fonctionner, mais nous ne sommes pas tenus de passer tant de temps à écouter des honorables députés qui se servent de la Chambre des communes comme d'une tribune pour exposer leur doctrine politique. Je ne crois pas que la Chambre soit intéressée aux théories de finance internationale énoncées par le parti de l'honorable député.

M. BLACKMORE: Quel est, monsieur le président, le crédit à l'étude?

M. le PRÉSIDENT: Nous étudions le crédit n° 46. Quant à l'objection, la règle est claire au sujet des discussions en comité, mais je ne vois pas comment je pourrais déclarer que l'honorable député enfreint le Règlement. Nous n'avons pas, mais je ne crois pas que je puisse déclarer que l'honorable député enfreint le Règlement.

[M. Jaques.]

M. JAQUES: Merci monsieur le président. Je continue la citation:

Toutes ces dispositions devront être exécutées par des tribunaux internationaux et par des sanctions que la Société devra appliquer avec plus de succès que par le passé. Sans une certaine gendarmerie internationale, on ne saurait donner suite à un tel plan. Il faudra des mesures coercitives afin de forcer les pays débiteurs à payer.

On voit d'ici la beauté du plan. Tout d'abord, on assujettit le monde à l'étalon-or afin de doubler et de tripler les dettes; et après, quand les individus et les peuples jugeront impossible d'honorer leurs obligations contractuelles, l'agent de poursuites pénétrera dans le pays et il comptera sur l'appui de la police internationale; peu importe ce qu'en pensent les membres de la Chambre, je dis au peuple, au peuple qui ne siège pas avec nous mais qui devra payer comme il le fait depuis vingt-cinq ans, que c'est exactement à cela que se résume le plan,—à rien d'autre chose.

Je sais parfaitement bien que l'immense majorité des adeptes de la Société des Nations sont bien intentionnés, mais malheureusement ce sont là des choses que l'on n'aperçoit pas de prime abord. Je me suis assigné pour tâche depuis dix ans d'étudier cette question, de sorte que je parle en connaissance de cause, et ce que j'ai dit repose sur les déclarations d'un personnage qui n'est autre que le premier ministre de Grande-Bretagne. Je pourrais facilement continuer sur ce ton mais je ne veux pas retarder davantage le progrès du comité. Si j'ai traité ce point c'est parce que c'est, à mon sens, le sujet le plus important dont la Chambre ait été saisie durant la session. Je recommande enfin à la population du pays de ne pas oublier que, d'après le professeur Keynes, l'or possède une valeur psychologique. C'est vrai et le culte de l'or est une forme d'idolâtrie. C'est un culte vieux comme le monde et qui a causé la ruine de ceux qui s'y sont adonnés. Nous n'avons aucune raison de retourner à l'étalon-or et nous avons toutes les raisons du monde de ne pas le faire.

L'hon. M. ILSLEY: J'aimerais rectifier une inexactitude qu'a formulée l'honorable député. Il affirme sur sa réputation que 85 p. 100 de l'or dans les voûtes de Fort Knox appartient à des sociétés privées et non au gouvernement des Etats-Unis. Or je me suis fait apporter le bulletin de la réserve fédérale, numéro de juillet 1943, ainsi que le rapport du secrétaire de la trésorerie sur l'état des finances pour l'année financière terminée le 30 juin 1942. Je trouve à la page 638 du bulletin de la réserve fédérale, un tableau intitulé: "Analyse des changements des stocks